

**RÉSUMÉ DES DOSSIERS**  
**PRÉSENTÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**  
**MERCREDI 1<sup>er</sup> MARS 2017**

**RÉSUMÉ DES DOSSIERS**  
**PRÉSENTÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**  
**MERCREDI 1<sup>er</sup> MARS 2017**

**ARTICLE 1**

**Secrétariat corporatif**

Adopter l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration

**ARTICLE 2**

**Secrétariat corporatif**

Approuver le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le **1<sup>er</sup> février 2017**

**ARTICLES DE LA RUBRIQUE 3**

**CONTRATS DE BIENS**

**3.1**

**DE – Bus**

Autoriser l'augmentation de l'enveloppe et une modification du contrat pour l'acquisition de diverses carrosseries utilitaires (STM-5218-12-15-02)

Afin de répondre à un besoin opérationnel, le hausse-cabine remplace le toit de la cabine du camion et permet d'augmenter la hauteur intérieure libre de sorte que les occupants puissent circuler en position debout, de la cabine vers la boîte du camion. Cette fonctionnalité n'est typiquement réservée qu'aux fourgons ateliers, où des interventions d'entretien ou de réparation doivent être effectuées à l'intérieur de la boîte.

La présente demande d'autorisation servira à répondre adéquatement à un besoin opérationnel dédié à l'entretien des infrastructures.

**ARTICLES DE LA RUBRIQUE 4**

**CONTRATS DE SERVICES ET TRAVAUX**

**4.1**

**DE – Technologies de l'information et innovation**

Adjuger un contrat de services techniques pour une plate-forme de diffusion des SMS (STM-5341-02-16-25)

La STM souhaite se doter d'un contrat de transmission pour les messages textes (SMS) via cellulaires. La STM sera facturée mensuellement en fonction du nombre de SMS envoyés et reçus. La mise en place d'un contrat global permettra ainsi de réduire les coûts par message transmis. Le contrat permettra aussi d'adresser les besoins associés à plusieurs

initiatives d'amélioration de l'expérience client telles que :

1. Diffusion des alertes de service Métro clientèle (en remplacement d'une solution existante);
2. Diffusion des rappels la veille pour les clients du Transport Adapté (nouveau besoin - projet Extra-Connecte);
3. Diffusion des arrivées imminentes pour les clients du Transport Adapté (nouveau besoin - projet Extra-Connecte);
4. Diffusion des alertes bus (nouveau besoin - projet iBus).

Par ailleurs, la diffusion de messages d'alertes par SMS à des employés de la Société augmente l'efficacité opérationnelle et, par conséquent, améliore l'expérience client, par exemple, par la diffusion des alertes de service Métro et bus pour gestionnaire (en remplacement d'une solution existante), et de tout autre besoin de diffusion de messages SMS par la STM.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la division Solutions clients et développement applicatif de la direction exécutive Technologies de l'information et Innovation.

**4.2 DE – Expérience client et activités commerciales**

Autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de sérigraphie et impression numérique (STM-4434-02-13-40)

La STM utilise différents supports d'affichage sur ses véhicules et dans ses installations afin d'améliorer l'expérience client par les actions suivantes :

- Encourager l'utilisation du transport collectif et faire la promotion de ses services dans le cadre de diverses campagnes corporatives (ex. : Triangle Bonaventure-Champlain-Turcot, Opus en ligne, Titres occasionnels, etc.).
- Transmettre des informations pertinentes à la clientèle dans le cadre de campagnes comportementales (Objets sur la voie, Portes retenues, Bien voyager ensemble, etc.).

Lorsque le département de sérigraphie interne de la STM ne peut répondre aux besoins de production, il nous faut recourir aux services d'un fournisseur spécialisé, qui dispose des équipements appropriés, pour combler les besoins en impression.

La prévision des besoins a été évaluée par la division Communications clients.

**4.3 DE - Bus  
DE - Métro**

Adjuger un contrat pour la gestion des nuisibles (STM-5381-04-16-60)

La gestion des nuisibles dans les installations de la STM constitue une obligation sanitaire, en plus de comporter une dimension de santé et sécurité au travail. Compte tenu de la configuration des lieux, il est impossible d'éliminer physiquement complètement les nuisibles, mais une gestion responsable permet de les tenir à distance des lieux des

employés et qu'ils soient invisibles pour la clientèle. C'est la raison pour laquelle nous parlons de gestion des nuisibles plutôt que d'extermination. L'expérience client s'en trouve améliorée en permettant à la clientèle de ne pas être importunée par la vue de vermines dans les installations. Ces activités sont récurrentes et nécessitent un contrat afin d'assurer le contrôle continu des nuisibles.

La STM améliore l'efficacité et l'efficience des processus en intégrant dans ses pratiques de gestion des nuisibles la « Lutte intégrée des parasites » via une méthode éprouvée inspirée des programmes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points) de l'industrie alimentaire et pharmaceutique.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la division Approvisionnement exploitation de la direction Chaîne d'approvisionnement, en collaboration avec les directions Entretien centre de transport et Exploitation des stations.

#### **ARTICLES DE LA RUBRIQUE 5**

#### **CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS**

Aucun dossier présenté dans cette rubrique

#### **ARTICLES DE LA RUBRIQUE 6**

#### **CONTRATS MPM-10**

Aucun dossier présenté dans cette rubrique

#### **ARTICLES DE LA RUBRIQUE 7**

#### **CONTRATS PROLONGEMENT DU MÉTRO**

Aucun dossier présenté dans cette rubrique

#### **ARTICLES DE LA RUBRIQUE 8**

#### **CONTRATS RÉNO-SYSTÈMES**

##### **8.1**

##### **DE – Ingénierie, Infrastructures et projets majeurs**

Adjuger un contrat pour la construction des postes de redressement Savoie (STM-11 01 69-C33)

La mise en service des futurs trains AZUR contribuera à réaliser une augmentation progressive de l'offre de service. Cette augmentation de l'offre de service entraînera une augmentation progressive de la demande d'énergie électrique du système traction du métro. Afin d'assurer la robustesse du système traction du métro, il est requis d'ajouter des postes de redressement et des équipements connexes dans certaines zones du réseau du métro.

Le contrat visé par la présente demande couvre la construction de deux nouveaux postes de redressement adjacents au poste de ventilation Savoie existant au coin de la rue Ontario et de l'avenue Savoie de l'Arrondissement de Ville-Marie à Montréal.

**ARTICLES DE LA RUBRIQUE 9**
**CONTRATS INFRASTRUCTURE MÉTRO**

Aucun dossier présenté dans cette rubrique

**ARTICLES DE LA RUBRIQUE 10**
**RÈGLEMENTS**

Aucun dossier présenté dans cette rubrique

**ARTICLES DE LA RUBRIQUE 11**
**PARCOURS**
**11.1**
**DE – Planification, finances et contrôle**

Modifier le parcours des lignes d'autobus 36 – Monk et 495 – Express Lachine-Lasalle (Projet Cité-Mobilité – Bus 100 % électrique) (DEV2017-04)

Dans le cadre de son plan d'électrification et dans le but de convertir graduellement vers l'électrique son parc de bus, la STM souhaite participer à des projets de démonstration afin d'essayer et d'évaluer dans les conditions réelles d'exploitation qui lui sont propres les technologies émergentes en électrification des bus.

Dans cette optique, elle réalisera un projet de démonstration qui vise à mettre à l'essai la technologie de recharge rapide (en bout de ligne) par conduction sur la ligne 36 - Monk. L'implantation de deux stations de recharge rapide, une à la station Angrignon et une à la station Square Victoria - OACI nécessite un réaménagement mineur de la localisation des arrêts en terminus et du tracé de la ligne à l'approche du Square-Victoria.

**11.2**
**DE – Planification, finances et contrôle**

Ajout de service sur la ligne 80 – Avenue du Parc et abolition de la ligne 935 – Trainbus (DEV2017-05)

La ligne 935 - Trainbus dessert les usagers du train de la ligne Saint-Jérôme à partir de la gare Parc vers le centre-ville, en passant par l'avenue du Parc et le boulevard René-Lévesque jusqu'à la rue Peel où se situe son terminus. Il s'agit d'une ligne à arrêts limités et descente seulement. Le service est offert du lundi au vendredi durant la pointe du matin pour les horaires du train suivants à la gare Parc : 170 (06:09), 172 (07:06), 174 (07:31), 176 (07:50), 178 (08:06) et 180 (08:26).

Actuellement, l'achalandage de la ligne représente environ 500 usagers par jour. Il s'agit d'une baisse significative depuis le début de l'année 2016 (de 700 à 500) expliquée selon l'AMT par la possibilité des usagers de rester dans tous les trains jusqu'à la gare Lucien-L'Allier au centre-ville (auparavant, 2 départs sur 6 ne s'y rendaient pas).

La ligne 935 est financée par l'AMT et opérée par la STM. Un maximum de 12 autobus sont

requis pour offrir le service, soit un total de 20 heures par jour soit 5 000 heures par année. L'AMT ayant décidé de mettre fin au partenariat, le service serait aboli à la fin mars 2017. Afin d'accommoder la clientèle et de ne pas créer de pression supplémentaire sur notre réseau durant les heures de pointe du matin, l'ajout de service sur nos lignes actuelles qui desservent la gare est requis.

**ARTICLES DE LA RUBRIQUE 12**

**ENTENTES ET BAUX DIVERS**

**12.1**

**DE – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques**

Approuver l'amendement au bail intervenu avec 480, Boulevard St-Laurent Inc. (STM-5638-01-17-84)

Le projet Ibus est déployé en différentes phases et le transfert des différentes activités aux opérations débutera en 2017. Afin de permettre le transfert de la formation chauffeur Ibus à la division formation en 2017, incluant la revue et l'intégration du contenu Ibus au cours de base déjà existant pour les chauffeurs, ainsi que la responsabilité de diffuser la formation Ibus aux 400 chauffeurs qui seront embauchés cette année, l'utilisation des locaux du 2<sup>e</sup> étage (local 201) situés au 480 St-Laurent sera transférée du projet Ibus à la division formation. Il est requis d'amender le bail visé par les présentes afin de prolonger la durée du terme actuel du local 201 jusqu'au 30 novembre 2017, et d'y ajouter deux (2) options de renouvellement de six (6) mois chacune, ce qui porterait la fin de terme au 30 novembre 2018, si toutes les options étaient exercées, laissant ainsi une marge de manœuvre advenant un retard dans l'échéancier planifié.

Considérant la courte durée de chacune des options et les divers délais pour les exercer, il est requis d'autoriser la Directrice de la chaîne d'approvisionnement d'exercer, le cas échéant, la ou les options, sous condition de l'obtention d'une confirmation écrite du Directeur Capital humain, attestant le besoin dudit espace en raison du transfert des activités du projet Ibus.

Le déploiement du projet iBus contribue à améliorer l'expérience des clients qui utilisent le service d'autobus de la STM.

**12.2**

**DE – Expérience client et activités commerciales**

Autoriser une entente de partenariat avec Tennis Canada pour les éditions 2017 à 2020 de la Coupe Rogers

L'objectif du partenariat est d'améliorer l'expérience des spectateurs de la Coupe Rogers dans le réseau STM en leur offrant une solution transport / événement intégré. La STM s'engage à honorer tous les billets de la Coupe Rogers portant le logo "Billet valide bus et métro STM" remis par Tennis Canada aux spectateurs de la Coupe Rogers.

En contrepartie, la STM reçoit de la visibilité dans les communications de la Coupe Rogers, sur le site de l'événement ainsi que sur tous les billets.

La STM fait partie intégrante du programme de développement durable de Tennis Canada.

Les deux parties s'engagent à faire la promotion du présent partenariat par le biais de leurs plans publicitaires respectifs.

### **12.3**

#### **DE – Expérience client et activités commerciales**

Autoriser une entente de partenariat avec la Compagnie Club de Football des Alouettes de Montréal pour les saisons 2017, 2018 et 2019

La STM et les Alouettes font évoluer leur relation depuis 19 ans. Cette entente de partenariat vise à inciter les amateurs de football à se déplacer en transport collectif pour assister aux matchs mais aussi à améliorer l'expérience "transport collectif" des partisans.

Depuis 19 ans, la STM offre un service de navettes gratuit lors des matchs des Alouettes entre les stations de métro Square-Victoria et McGill, et le Stade Percival-Molson.

Il a été évalué au fil des années de rendre le service payant mais l'impact opérationnel, en procédant ainsi, devenait important tant au niveau de la qualité du service que de la satisfaction clientèle (volume élevé en peu de temps engendrant des enjeux de fluidité à l'embarquement). Une moyenne de 4700 partisans, dont la majorité est en correspondance du métro, doit être déplacée en 1h45 pour se rendre au Stade Percival-Molson. En privilégiant un service de navette, tout le monde y gagne : Les partisans jouissent d'une expérience TC agréable; le partenaire peut faire la promotion du TC et ainsi se positionner vert; et la STM offre un service rapide et efficace sans congestionner son réseau régulier qui devrait être bonifié sans la présence de navettes.

### **12.4**

#### **DE – Métro**

Autoriser le renouvellement de l'entente avec la Ville de Laval pour la surveillance des installations de la STM sur le territoire lavallois

À l'occasion de l'ouverture des stations de métro situées sur le territoire de la Ville de Laval, la Société a fait désigner les agents de la paix relevant du service de protection des citoyens de la Ville de Laval comme inspecteurs de la Société. Les agents de la paix de la Ville de Laval pouvaient ainsi, dans le cadre de leur mandat général, voir à l'application des règlements de la Société, soit plus particulièrement les règlements R-036, R-037 et son successeur le règlement R-105.

Les Parties ont convenu d'une nouvelle entente pour période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2017, renouvelable annuellement.

### **12.5**

#### **DE – Expérience client et activités commerciales**

Autoriser une entente de partenariat avec la Société des Directeurs de Musées Montréalais pour un forfait touristique

Le CA a autorisé en 2007 une entente avec la Société des Directeurs de Musées Montréalais (SDMM) pour l'inclusion d'un titre de transport dans un forfait touristique (CA-

2007-022). Cette entente, à réviser en 2017, prévoit un tarif préférentiel sur le titre de transport inclus dans le forfait Carte Musées Montréal, offerte par la SDMM.

Ce forfait est sur le modèle des « city pass » offertes dans plusieurs grandes villes du monde. Il vise à mettre en valeur les attraits de la Ville sur le marché international afin de maximiser les retombées touristiques et économiques pour Montréal.

Cette entente permet d'améliorer l'expérience des touristes en leur facilitant l'accès au transport collectif, la promotion et la vente du forfait étant assuré en amont des déplacements par des partenaires experts en tourisme, et ce, dans des points de contact naturel offrant des services multilingues.

## **12.6**

### **DE – Expérience client et activités commerciales**

Autoriser une entente de partenariat avec La Vitrine Culturelle (Passeport Montréal) pour des forfaits touristiques

Le CA a autorisé en mai 2015 une entente avec la Vitrine pour la mise en place d'un projet pilote d'un an visant l'intégration du transport collectif dans un forfait touristique, en collaboration avec Tourisme Montréal (CA-2015-138). L'entente fut prolongée jusqu'au 31 mars 2017 (CA-2016-053). Elle prévoit des tarifs préférentiels sur les titres inclus dans les forfaits Passeport MTL.

Ces forfaits sont sur le modèle des « city pass » offertes dans plusieurs grandes villes du monde. Ils visent à mettre en valeur les attraits de la ville sur le marché international afin de maximiser les retombées touristiques et économiques pour Montréal.

Cette entente permet d'améliorer l'expérience des touristes en leur facilitant l'accès au transport collectif, la promotion et la vente des forfaits étant assurées en amont des déplacements par des partenaires experts en tourisme, et ce, dans des points de contact naturel offrant des services multilingues.

## **12.7**

### **DE – Bus**

Autoriser un amendement à la convention de bail intervenue avec Place Dupuis Commercial Trust et autoriser une enveloppe budgétaire (STM-5613-12-16-36)

Les espaces de bureaux du 10<sup>e</sup> étage sont occupés par le personnel de la Direction logistique et planification opérationnelles pour 34 postes, par le personnel de la Direction opération centre de transport et réseau pour 7 postes et par le personnel de la Section planification opérationnelle assignations pour 13 postes, pour un total de 54 postes à cet étage.

Les bureaux de la suite 802 sont occupés par le personnel de la Division études techniques, pour 18 postes.

Les espaces sont pourvus, notamment, de salles de rencontre, d'une salle de liste, de

cafétérias et autres locaux.

Pour la prochaine année, l'ensemble des locaux seront toujours requis pour la bonne marche des activités des services en place.

Il est important de maintenir le personnel en soutien aux opérations dans des locaux permettant des interventions rapides et efficaces, au cœur du réseau, contribuant ainsi à améliorer l'expérience client.

### **12.8**

### **DE –Expérience client et activités commerciales**

Autoriser une entente de partenariat avec le Festival de la Santé Inc. et la création d'un titre de transport Marathon de Montréal pour les éditions 2017, 2018 et 2019

Lors de grands événements, la STM met tout en œuvre pour que chaque client ait en sa possession un titre de transport valide pour toute la durée de l'événement afin d'améliorer la fluidité aux stations d'entrée ainsi qu'aux stations de retour alors que l'affluence est à son comble.

Le Marathon attirera approximativement 35 000 coureurs avec son lot d'accompagnateurs qui convergeront vers certaines stations identifiées par le promoteur de l'événement. Pour une première fois cette année, l'événement se déroulera sur deux (2) jours.

Marathon de Montréal offrira gracieusement à tous les participants le titre "Marathon" avec leur inscription. De plus, il s'engage, de concert avec la STM, à faire la promotion du transport collectif pour la journée de l'événement.

## **ARTICLES DE LA RUBRIQUE 13**

## **SYSTÈMES DE PONDÉRATION**

### **13.1**

### **DE – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques**

Adopter le système de pondération et d'évaluation des offres pour les services professionnels pour le recrutement d'un directeur des ressources humaines (STM-5699-02-17-40)

La STM doit combler le poste de directeur des ressources humaines qui est présentement vacant. Il est important de retenir les services d'une firme spécialisée afin d'accompagner la STM dans le processus de recherche, d'évaluation et d'embauche du meilleur candidat. Un système de pondération et d'évaluation des offres doit donc être autorisé.

## **ARTICLES DE LA RUBRIQUE 14**

## **AUTRES SUJETS**

**14.1**

**DE - Bus**

Autoriser la mise au rancart de 30 minibus du Transport Adapté (T.A.)

Le plan 2017-2018 de gestion du parc de minibus TA demande le maintien du parc à son niveau actuel, soit quatre-vingt-six (86) minibus actifs. L'acquisition en 2017 de trente (30) minibus du TA dans le cadre des achats approuvés (CA-2015-133) implique une mise au rancart (retrait du service actif) du même nombre de minibus. Le choix de ces minibus se fera parmi ceux dont l'âge au 31 décembre 2017 aura dépassé l'âge économique (minibus acquis en 2010, 2011 et 2012) et ceux dont les coûts de réparation pour le maintien en service ne sont pas économiquement rentables.

La mise au rancart vise essentiellement l'efficacité et l'efficience à l'entretien. Elle s'inscrit donc dans l'orientation stratégique "**Maîtrise des finances**".

**14.2**

**Secrétariat corporatif**

Nommer un membre externe du comité technique Suivi des actifs du conseil d'administration

La modification de la composition du comité technique Suivi des actifs de la Société est devenue nécessaire afin de nommer un membre externe du comité Suivi des actifs du conseil d'administration.